

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 13 octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD à partir de 18h30, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Gilbert NASARRE, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mathieu BERARD jusqu'à 18h30 (pouvoir donné à Cyril REUILLON) ; Jean-Louis CANTET (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Jean-Michel GIRAUD (pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Mathieu POUGNAND (pouvoir donné à Armand ROQUIER).

Secrétaire de séance : Sandrine PASSEBON

OBJET : Budget supplémentaire 2022 – Budget Commune

Le Maire soumet à l'assemblée le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2022 comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 1 194 826,53 € dont 1 138 826,53 € de virement à la section d'investissement
Recettes : 1 194 826,53 € dont 1 200 826,53 € d'excédent de fonctionnement reporté

Investissement :

Dépenses : 1 520 860,28 € dont 212 434,51 € de déficit d'investissement reporté
Recettes : 1 520 860,28 € dont 1 138 826,53 € de virement de la section de fonctionnement
dont 716 478,28 € de crédits reportés.

Il est proposé au conseil municipal, après avoir délibéré, d'adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2022 tel que présenté.

Le budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 21 octobre 2022

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,
Sandrine PASSEBON

Certifié exécutoire. 25 OCT. 2022
Reçu en Préfecture le :
Notifié ou publié le : 26 OCT. 2022